

# ***RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES***

***2009***



*Ouverture du casier 5 (juillet 2009)*



# Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (année 2009)

## **LES INDICATEURS TECHNIQUES** **3**

---

<b>I.1</b>	<b>INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS</b>	<b>3</b>
I.1.1	TERRITOIRE DESSERVI	3
I.1.2	LA COLLECTE SELECTIVE	4
I.1.2.1	Modes et fréquences de collecte du verre, du papier, des emballages ménagers et des biodéchets	4
I.1.2.2	Les résultats de la collecte sélective : verre, papier, emballages ménagers recyclables et biodéchets	5
I.1.3	LES DECHETTERIES ET LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS	7
I.1.3.1	Les déchetteries	8
I.1.3.2	Service de collecte des encombrants	11
<b>I.2</b>	<b>INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS</b>	<b>12</b>
I.2.1	LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	12
I.2.2	LE TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES	12
I.2.3	LA PLATE FORME DE COMPOSTAGE DES BIODECHETS A BARJAC	16
I.2.4	L' AIRE D' ACCUEIL DES DECHETS VERTS A VALLON-PONT D' ARC	17
I.2.5	MESURES POUR LA SANTE ET L' ENVIRONNEMENT	17
<b>I.3</b>	<b>SCHEMA DE SYNTHESE</b>	<b>18</b>

## **II LES INDICATEURS FINANCIERS** **19**

---

<b>II.1</b>	<b>LES MODALITES D'EXPLOITATION</b>	<b>19</b>
<b>II.2</b>	<b>LES DEPENSES ET LEUR FINANCEMENT</b>	<b>20</b>
II.2.1	FINANCEMENT DES SERVICES	20
II.2.1.3	Définitions	21
II.2.2	DETAIL DES COUTS	21
II.2.2.1	Coût de la tonne mise en décharge	21
II.2.2.2	Coût des déchetteries et de la collecte des encombrants	21
II.2.2.3	Coût de la tonne de RJM collectée de manière sélective	22
II.2.2.4	Coût de la tonne de verre collectée de manière sélective	22
II.2.2.5	Coût de la collecte des emballages ménagers recyclables hors verre	22
II.2.2.6	Coût du compostage sur la plate forme de Barjac et du broyage à Vallon	23
II.2.3	SYNTHESE	23

## Les indicateurs techniques

Le SICTOBA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte des encombrants, assure la gestion des déchetteries ainsi que la mise en place et le fonctionnement de la collecte sélective.

La collecte des ordures ménagères résiduelles reste à la charge des communes ou EPCI adhérents.

### I.1 Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers

#### I.1.1 Territoire desservi

Le SICTOBA est composé de 51 communes membres soit 29 003 habitants (*Recensement INSEE-Population 2006*) représentées de la manière suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

##### Communes seules :

Beaulieu St André de Cruzières  
Loubaresse

##### C.D.C. Beaume Drobie :

Beaumont  
Chandolas Ribes  
Dompnac Rocles  
Faugères St André Lachamp  
Joyeuse St Mélanie  
Laboule Valgorge  
Paysac Vernon  
Lablachère Rosières  
St Genest de Beazon

##### C.D.C. Des Gorges de l'Ardèche :

Balazuc  
Chauzon Ruoms  
Grospierres Salavas  
Labeaume Sampzon  
Lagorce St Alban Auriolles  
Pradons Vallon Pont d'Arc

##### C.D.C. Des Grands Sites des Gorges de l'Ardèche :

Labastide de Virac  
Orgnac l'Aven  
Vagnas  
  
Planzolles  
Malarce sur la Thînes  
Montselgues  
Sablières  
Ste Marguerite Lafigère

##### C.D.C. Du Pays des Vans :

Chambonas Gravières  
Les Assions Les Salelles  
Les Vans St Pierre St Jean

##### SICOM de Granzon et Claysse :

Banne Malbosc  
Barjac St Paul le Jeune  
Bessas St Sauveur de Cruzières  
Berrias et Casteljau

Il est important de noter que le tourisme a un impact fort sur la production de déchets qui est multipliée par plus de 3 durant la saison estivale.

Cette saisonnalité de la production de déchets contraint la collectivité à mettre en place une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la saison estivale.

## I.1.2 La collecte sélective

Toutes les communes du territoire du SICTOBA et la majeure partie des établissements touristiques sont concernés par la collecte sélective du verre, des revues journaux-magazines et des emballages ménagers recyclables.

Sur les communes de Barjac et St Paul le Jeune une opération pilote de collecte sélective des Biodéchets a été mise en place en 2001. En 2003 le compostage individuel a été mis en place à titre expérimental sur les communes de Beaulieu, Chandolas et Grospierres.

Après la réalisation d'une caractérisation dont l'objectif était de connaître la composition de nos poubelles grises en 2006 ; le bureau d'études Inddigo Trivalor a réalisé une étude de généralisation du compostage, en 2007.

En 2008, le Comité Syndical a voté un scénario pour la généralisation du compostage. L'opération se concrétise en 2009 par l'embauche d'un chargé de mission compostage.



*Point tri dans une commune*



*Collecte des emballages dans un camping*

**I.1.2.1 Modes et fréquences de collecte du verre, du papier, des emballages ménagers et des biodéchets**

	Equipement	Zone concernée	Fréquence de collecte
Collecte du verre	367 colonnes de 4 m3	Les communes de plaine et des établissements touristiques	Tournées régulières plus intervention sur demande téléphonique
	180 bacs roulants operculés vert de 660l	Les communes de montagne	
Collecte du papier	208 colonnes de 4 m3	Les communes de plaine et des établissements touristiques	Tournées régulières plus intervention sur demande téléphonique
	80 bacs roulants operculés bleu de 660l.	Les communes de montagne	
Collecte des emballages	Plus de 1500 bacs operculés jaunes de 360l., 660l., 1000l.	L'ensemble des communes du SICTOBA et des établissements touristiques	<b>Hiver</b> : C1 communes de plaine et C0,5 communes de montagne.
			<b>Eté</b> : fréquences doublées et troisième passage sur certains points très fréquentés
Opération test de collecte des biodéchets	600 foyers équipés	Barjac et St Paul le Jeune	1 fois par semaine
Opération test de compostage individuel	Plus de 100 foyers équipés	Beaulieu, Chandolas et Grospierres	

**I.1.2.2 Les résultats de la collecte sélective : verre, papier, emballages ménagers recyclables et biodéchets**

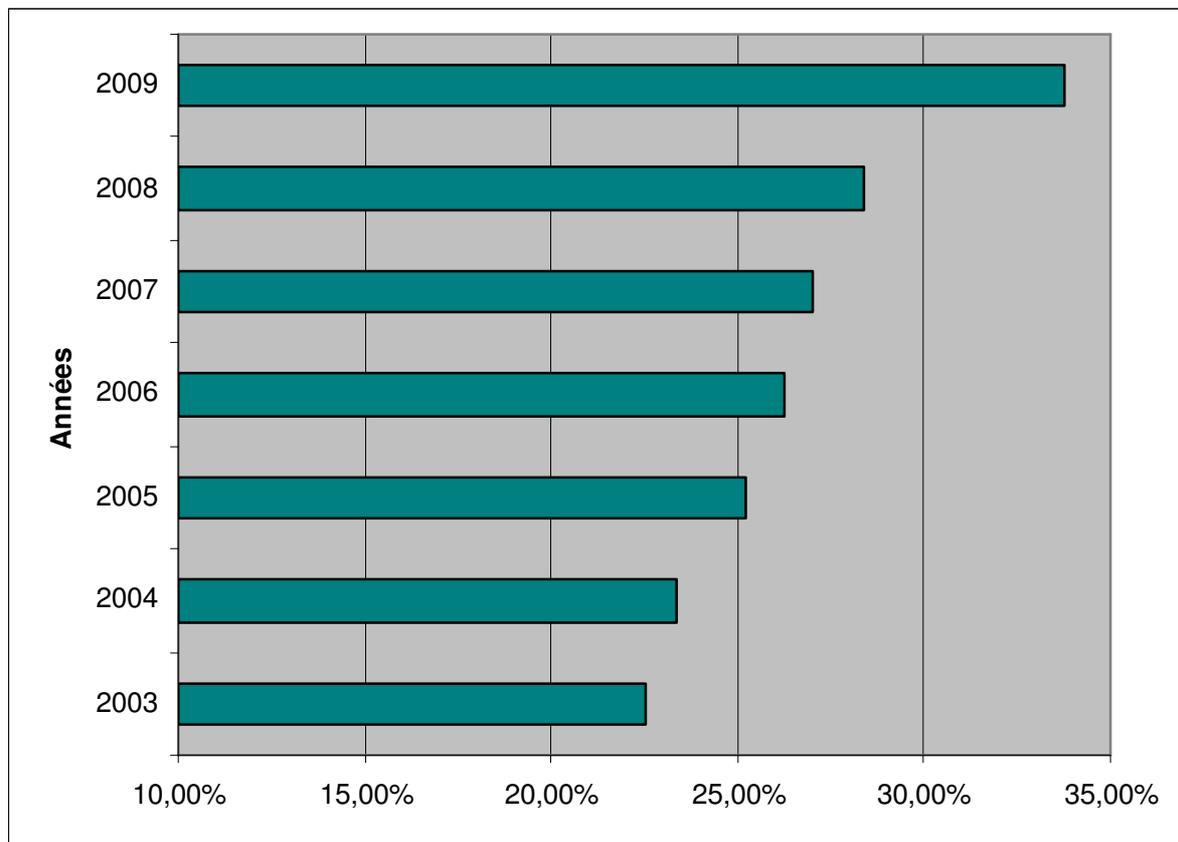
Depuis la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers fin 2002, la quantité de déchets collectés afin d'être recyclés n'a pas cessé d'augmenter.

En 2009 : 3 511 tonnes de déchets recyclables ont été collectés soit 187 tonnes de plus que l'année précédente.


**Evolution du tonnage des matériaux issus de la collecte sélective de 2001 à 2009**

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
<b>Verre</b>	1876	1711	1626	1658	1534	1503	1546	1337	1135
<b>Papier</b>	655	699	667	623	612	580	619	471	340
<b>Emballages</b>	928	859	727	616	539	485	454	32	0
<b>Biodéchets</b>	52	54	65	61	64	67	70	60	18
<b>TOTAL</b>	<b>3 511</b>	<b>3 324</b>	<b>3 083</b>	<b>2 959</b>	<b>2 749</b>	<b>2 635</b>	<b>2 689</b>	<b>1 900</b>	<b>1 493</b>

L'efficacité de la collecte sélective est évaluée en fonction du taux de recyclage\*. Comme on peut le remarquer sur le graphique ci-dessous, le taux de recyclage n'a pas cessé d'augmenter. En 2009, le taux de recyclage a fait un bon en avant (33,73%). Cette évolution est due en partie à la mise en place d'une filière de recyclage des gravats.



\* Il s'agit du rapport entre la quantité de déchets recyclés et le gisement global de déchets (ordures ménagères et déchetteries).



### Résultats par matériaux de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables en fonction des objectifs Adelphe

Lors de la signature du contrat Adelphe, des objectifs de valorisation par matériaux ont été déterminés. Les soutiens financiers accordés par Adelphe dépendent de la réalisation de ces objectifs.

Matériaux	Tonnages valorisés	Kg / hab / an	Objectifs Adelphe 2009
<b>Briques alimentaires ELA</b>	58,88t	12,18 kg/hab/an	8,4 Kg/hab/an
<b>Cartonnettes</b>	294,35t		
<b>Aluminium</b>	6,89t	0,24 kg/hab/an	0,26 Kg/hab/an
<b>Acier</b>	85,22t	2,94 kg/hab/an	3,16 Kg/hab/an
<b>PET coloré</b>	50,66t	6,86 kg/hab/an	6,00 Kg /hab/an
<b>PET incolore</b>	84,42t		
<b>PEHD</b>	63,84t		
<b>Verre</b>	1 876,24t	64,69 kg/hab/an	58,00 Kg/hab/an
<b>Refus de tri</b>	328,98t	11,34 kg/hab/an	

Le tableau ci-dessus montre que les objectifs du contrat Adelphe pour 2009 sont largement atteints, sauf pour l'acier et l'aluminium légèrement en dessous. Ces bonnes performances sont le résultat de l'implication des populations sédentaires et touristiques dans les opérations de tri.

**Toutefois, la qualité de tri des emballages n'est pas satisfaisante. Le taux de refus a encore augmenté en 2009. Il atteint le chiffre record de 35,44% soit 4,2 points d'augmentation par rapport à 2008.**

#### I.1.3 Les déchetteries et le service de collecte des encombrants

Pour lutter contre les dépôts sauvages, un service de collecte des objets encombrants à domicile sur rendez-vous a été mis en place en 1987.

Peu à peu un réseau de déchetteries a été créé, la collecte des encombrants est maintenant réservée aux usagers ne pouvant pas se rendre sur les déchetteries.



Usager de la déchetterie

### I.1.3.1 Les déchetteries

Le SICTOBA compte actuellement 6 déchetteries : Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon Pont d'Arc, Les Vans et Barjac.

#### ➤ Déchetterie de Joyeuse

Ce site a été construit en 1988 par une société privée qui exploite pour le compte du SICTOBA le haut et le bas de quai. Le SICTOBA est dans l'attente d'un terrain fourni par une des collectivités du secteur pour réaliser un équipement plus fonctionnel que l'actuel.

#### ➤ Déchetterie de Vallon Pont d'Arc

Ce site a été construit en 2006 et ouvert en 2007.

Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai (gardiennage et entretien du site). Le bas de quai (enlèvement des bennes et traitement des déchets) est confié à un prestataire de service.

#### ➤ Déchetterie de Ruoms

Ce site a été construit en 1996 sur l'ancienne décharge communale. Depuis juin 2004 le SICTOBA exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

#### ➤ Déchetterie de Beaulieu

Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

#### ➤ Déchetterie de Les Vans

Déchetterie ouverte au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

#### ➤ Déchetterie de Barjac

Déchetterie ouverte au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

L'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés gratuitement sous conditions fixées dans un règlement voté par le comité syndical.



*Déchetterie de Vallon Pont d'Arc*



*Evolution des tonnages collectés en déchetterie de 2001 à 2009*

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
<b>Encombrants</b>	1712,06	1621,61	1539,32	1447,60	1577,23	1493,63	1286,33	1152,58	974,78
<b>Cartons</b>	498,36	544,07	429,90	462,90	372,95	357,86	376,39	292,46	214,63
<b>Ferrailles</b>	972,21	876,70	841,02	865,70	897,58	917,86	892,16	837,72	413,48
<b>Bois</b>	792,24	685,51	638,93	551,81	483,73	180,62			
<b>Gravats</b>	1532,23								
<b>DMS</b>	44,67	38,07	32,20	47,82	40,41	30,14			
<b>TOTAL*</b>	<b>5551,77</b>	<b>3765,96</b>	<b>3481,37</b>	<b>3375,83</b>	<b>3371,9</b>	<b>2973,03</b>	<b>2554,58</b>	<b>2282,76</b>	<b>1602,89</b>

\* Tonnages hors piles (soit 5,58t) et batteries (soit 0t), tonnage total tout compris en 2009 : 5557,35 t



*Ci-dessous le tonnage de chaque matériau collecté par déchetterie en 2009*

Déchetterie de :	Cartons		Encombrants		Ferrailles		Bois		Gravats		TOTAL	
	Tonnage	Bennes	Tonnage	Bennes	Tonnage	Bennes	Tonnage	Bennes	Tonnage	Bennes	Tonnage	Bennes
<b>Beaulieu</b>	83,90	53	208,78	74	149,60	47	102,36	35	131,66	16	676,30	225
<b>Barjac</b>			217,74	80	99,86	32	96,28	32	322,69	36	736,57	150
<b>Joyeuse</b>	106,68	75	357,24	135	176,50	52	111,52	50			751,94	312
<b>Ruoms</b>	89,96	73	292,06	116	163,40	59	170,28	64	350,84	39	1066,54	351
<b>Vallon Pont d'Arc</b>	102,00	36	255,38	103	162,84	54	156,84	64	433,45	48	1110,51	305
<b>Les Vans</b>	100,26	24	380,86	140	220,01	71	154,96	57	293,59	38	1149,68	330
<b>TOTAL</b>	<b>482,8*</b>	<b>261</b>	<b>1712,06</b>	<b>648</b>	<b>972,21</b>	<b>315</b>	<b>792,24</b>	<b>302</b>	<b>1532,23</b>	<b>177</b>	<b>5491,54</b>	<b>1673</b>

\* Tonnages hors bennes de camping (15,56t), DMS, piles et batteries

Il a également été collecté :

- 0 t de batteries,
- 44,64 t de déchets ménagers spéciaux
- 5,58 t de piles
- 15,56 t de cartons supplémentaires grâce à des bennes placées dans certains établissements touristiques.

Il est important de signaler que les déchetteries font l'objet de visites intempestives de manière régulière. Cela a plusieurs conséquences :

- Un manque à gagner pour la collectivité : certains matériaux tels que les ferrailles et les batteries ont une valeur de rachat.
- Des dégradations sur les sites : grillages découpés, portails forcés, bungalows cassés... La réparation des équipements dégradés représente un coût important pour le syndicat. De surcroît, le vidage des bennes sur le quai et la dispersion des déchets contraignent les gardiens à passer chaque matin une partie de leur temps à ranger et à nettoyer.

**INDICATEURS TECHNIQUES**

 *Destination des déchets récupérés en déchetterie*

	Déchetterie concernée	Collecteurs	Tri	Traitement	Destination finale
<b>Ferrailles</b>	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans	GDE	GDE Aubenas (07)	Salaise sur Sanne (38) fonderie	production de matériaux en fer
<b>Cartons</b>	Joyeuse	COVED	Plancher Lavilledieu (07)	Eryn Leydier (26)	production de Carton ondulé
	Beaulieu-Ruoms-Vallon-Les Vans	PLANCHER			
	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Compostage avec déchets verts et bio déchets	production de compost
<b>Bois</b>	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Plancher	Plancher Lavilledieu (07)	RBM Valfibois Sorgues (84) Savoie Pan Tournon (73)	panneaux de particules ou valorisation énergétique par incinération
	Joyeuse	Coved			
<b>Déchets Ménagers spéciaux</b>	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Les Vans	Sarpi La Talaudière	SARPI La Talaudière (42)	SARPI La Talaudière (42)	élimination ou traitements spécifiques
<b>Batteries</b>	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Les Vans	Champagne Métaux Rhône	Champagne Métaux Rhône (26)	METALEUROP (RECYLEX)	Transformation
<b>Piles</b>	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Les Vans	Champagne Métaux Rhône et ECO PHU	Champagne Métaux Rhône (26) et ECO PHU (69)	COREPILE	Transformation
<b>Huiles de Vidange</b>	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans	Entreprise Volle	SARL Pierre Volle (26)	Cimenteries Lafarge (07) Raffinerie	50% valorisation énergétique par incinération 50% huile de base (31 huile usagée pour faire 21 huile propre)
	Barjac	Chimirec Socodéli	Chimirec Socodéli (30)	NC	
<b>Huiles de friture</b>	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans	SEDIMEN	U.B.L. SA (69)	NC	Bio diesel ou valorisation énergétique
<b>Vêtements</b>	Barjac (+commune), Beaulieu, Joyeuse, Vallon (mairie), Les Vans	Philtex and recycling	Philtex and recycling (30)		vente et chiffonnerie
<b>Déchets verts</b>	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Compostage avec cartons et biodéchets	production de compost
<b>Gravats</b>	Barjac, Ruoms, Beaulieu, Les Vans	Sita Mos			
<b>Cartouches d'encre</b>	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans	Collectors	Collectors Mornant (69)		Réutilisation après remplissage ou valorisation énergétique par incinération

### I.1.3.2 Service de collecte des encombrants

Le service gratuit de collecte des encombrants a été mis en place pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, habitant trop loin des déchetteries existantes ou ayant des objets trop volumineux pour les transporter par leurs propres moyens.

L'inscription se fait soit sur appel téléphonique, soit par l'intermédiaire des mairies qui faxent les fiches de demandes.

Les tournées sont ensuite organisées en fonction de la quantité et des communes concernées.

Avec le développement du réseau de déchetteries, le SICTOBA tente d'optimiser ce service afin qu'il soit utilisé à bon escient.

En 2009, une consultation a été lancée auprès des collectivités adhérentes pour une éventuelle suppression de service. **La majorité n'a pas été favorable à cette suppression, cette collecte a donc été maintenue.**



*Collecte des encombrants*

## I.2 Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers

### I.2.1 Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchets ultimes	De janvier à début juillet : transfert des déchets vers le centre de traitement de SITA Mos à Donzère (26)	Enfouissement des déchets par compactage
	De mi-juillet à fin décembre : Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Classe II du SICTOBA. Lieu dit « La Luzerette » Grospierres (07)	

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	SORECA PLANCHER	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Bouteilles en verre
Papiers	COVED	VAL'AURA SITA Montélimar (26)	Norske Skog à Golbey (88)	Papier recyclé, papier journal
Emballages	SITA MOS	Ets PLANCHER Lavilledieu (07)	Acier : SITA Négoce (reprise garantie)	Objets en acier
			Alu : SITA Négoce (reprise garantie)	Objets en alu
			Plastiques : SITA Négoce (reprise garantie)	Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur..
			Cartonnettes : Emin Leydier (garantie de reprise)	Carton ondulé
			Briques alimentaires : Emin Leydier (garantie de reprise)	Papier cadeau, papier toilette ou essuie tout
Biodéchets	SICOM de Granzon et Claysse	Tri à la source par les administrés	Plateforme de compostage de Barjac (30)	compost
Compostage individuel	-	Tri à la source par les administrés	Compostage In situ	compost

### I.2.2 Le traitement des déchets ultimes

Depuis 1976, les déchets ménagers des 51 communes sont acheminés vers le Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) du SICTOBA qui traite la totalité des déchets ultimes du syndicat (hors encombrants des ménages) soit environ 12 000 tonnes par an.

Le casier n°4 est arrivé à saturation à la mi-novembre 2008.

Les formalités techniques et administratives pour obtenir l'autorisation du casier n°5 ont été plus longues que prévu (plus de 2 ans de travail). L'arrêté préfectoral autorisant la création du

casier n°5 n'ayant été reçu qu'en décembre 2008, le transfert des déchets vers un autre site a été rendu nécessaire à partir de la mi-novembre 2008 jusqu'au début du mois de juillet 2009, date de mise en service du casier n°5.

Pour organiser ce transfert, une plate-forme a du être construite durant l'année 2008.

De janvier à juillet, les déchets ont été transférés sur le site de stockage de la société SITA MOS à Donzère.

Durant cette période, l'ensemble du personnel a été maintenu. Le SICTOBA était responsable du chargement des semi-remorques à l'aide du manitou habituellement utilisé sur la plate-forme de compostage de Barjac. Le matériel utilisé pour l'enfouissement a du être maintenu en bon état de fonctionnement durant cette période.

Le traitement des lixiviats a également été maintenu car le casier 4 en cours de réhabilitation a produit des lixiviats de la même manière qu'en période d'exploitation.

Compte tenu de ces éléments, le coût du traitement des déchets ultimes en 2009 a fortement augmenté.

La plateforme de transfert des déchets a été mise en service le 17 novembre 2008.



Le transfert se déroule en 6 étapes :

**1<sup>ère</sup> étape : La pesée**

Dès leur arrivée, les bennes à ordures ménagères (BOM) sont pesées à l'aide du pont bascule qui se situe à l'entrée du site.



**2<sup>ème</sup> étape : Le Vidage**

Les BOM vident leur chargement sur la plateforme de transfert.





Modalités de traitement des déchets ultimes sur le site du SICTOBA :

Sur ce site ne sont acceptés que les déchets ménagers ou les déchets assimilables aux ordures ménagères provenant exclusivement des communes adhérentes au syndicat.

Tous les déchets font l'objet :

- d'un contrôle visuel lors du vidage des bennes,
- d'un contrôle de non réactivité avant la pesée,
- d'une pesée avec émission de bordereau.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 révisé, les conditions d'exploitation sont les suivantes :

- les déchets sont vidés et compactés dans le casier en cours d'exploitation,
- les lixiviats sont récupérés et acheminés par gravité vers un bassin de rétention pour traitement ultérieur avant rejet dans le milieu naturel conformément aux normes imposées dans l'arrêté préfectoral.

 Evolution du tonnage d'ordures ménagères enfouies de 2002 à 2009

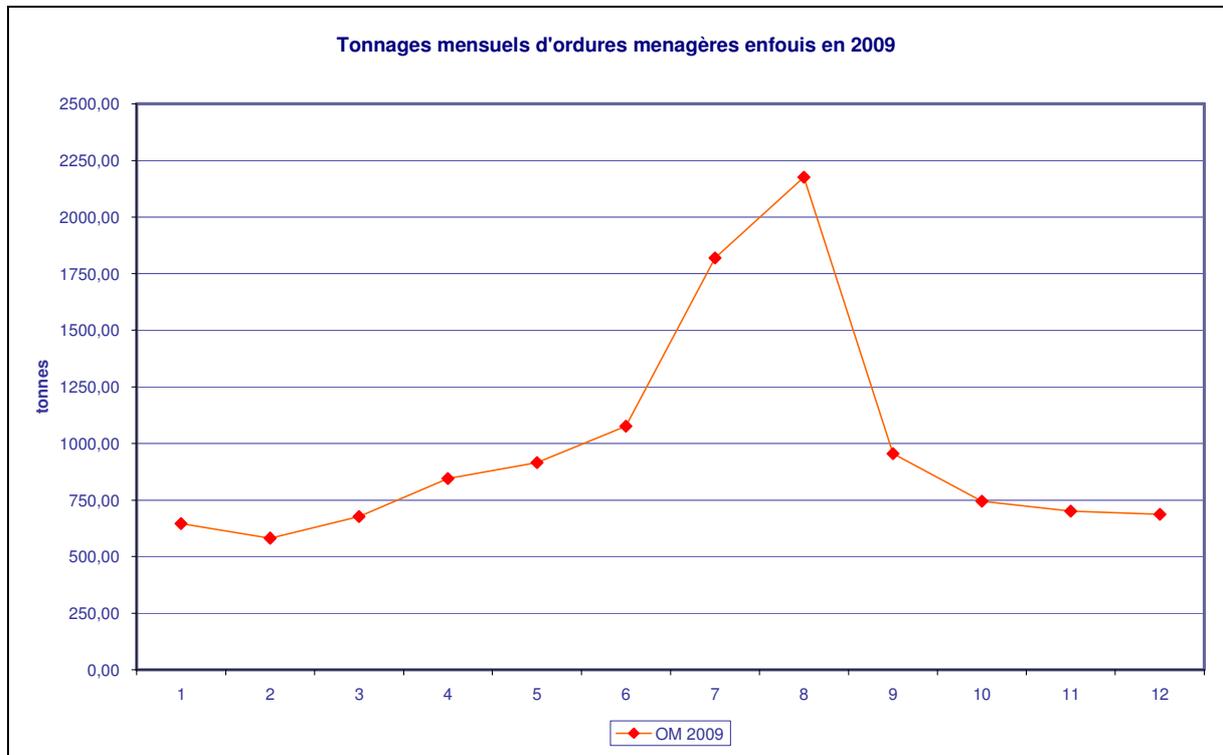
	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
<b>Tonnage</b>	11821,86	11 932,4	11 970,01	12 078,3	11 745,8	11 894,3	12 133,3	12 839,5

50% du tonnage total est produit de juin à septembre.

Ce pic estival implique une gestion spécifique avec du matériel dimensionné pour recevoir ces tonnages.

On constate une baisse de tonnage depuis 2003 avec une légère remontée en 2006.

La quantité d'ordures ménagères enfouies est grandement influencée par la fréquentation touristique.



### I.2.3 La plate forme de compostage des biodéchets à Barjac

La plate forme de compostage des déchets organiques créée en 2001 est située sur la commune de Barjac.

Elle est constituée par une aire de 2 300 m<sup>2</sup> d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter.

Elle traite actuellement les déchets organiques collectés sur les communes de Barjac et de St Paul le Jeune (52 tonnes en 2009) ainsi que les déchets verts et les cartons des communes environnantes (tonnage estimé à 250 tonnes).

A partir des déchets compostables récupérés l'objectif est la production d'un compost de qualité. La démarche qualité engagée par le SICTOBA a permis d'adhérer à la « Charte Qualité des Composts » mise en place par l'Ademe et la Région Rhône Alpes.

La filière technique est la suivante :

- stockage des matériaux,
- broyage,
- mise en andain,
- retournements réguliers et contrôle de la température et de l'humidité
- fermentation pendant 6 mois,
- maturation pendant 2 mois,
- criblage.

Le compost est en vente depuis octobre 2006 aux tarifs suivants :

- 1,50€ les 50 litres de compost non conditionné en libre service,
- 20€ le m<sup>3</sup>,
- 15€ le m<sup>3</sup> au delà de 10 m<sup>3</sup> achetés.

La pratique du compostage doit être étendue à l'ensemble des communes adhérentes. A ce titre, un Chargé de mission sur ce thème a été embauché en 2009.



*Plate forme de compostage de Barjac*



*Compost produit à Barjac*

### I.2.4 L'aire d'accueil des déchets verts à Vallon-Pont d'Arc

Une plate-forme destinée à recevoir les déchets verts jouxte le site de la déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux de la déchetterie.

Le SICTOBA assure le contrôle de la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage chaque année.

Le broyat est ensuite repris par la distillerie qui l'intègre à son compost de rafles de raisin.

La quantité de déchets verts reçue sur ce site est importante et en constante augmentation. Le tonnage reçu sur ce site a été estimé (le SICTOBA ne dispose sur ce site, comme à Barjac d'aucun moyen de pesée) à 400 tonnes.

### I.2.5 Mesures pour la santé et l'environnement

Le CSDU de Grospierres dans lequel sont enfouis les déchets ultimes des communes adhérentes a fait l'objet de nombreux travaux de réhabilitation et de mise en conformité :

- construction d'une station de traitement des lixiviats (1998),
- fermeture et réhabilitation des casiers 1,2 et 3 (2001),
- mise en conformité du casier 4 en cours d'exploitation (2001),
- réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 4 (2006),
- création de l'alvéole 3 du casier 4 (2006),
- création d'une plate-forme de transfert des OMr dans l'attente du casier 5 (2008).

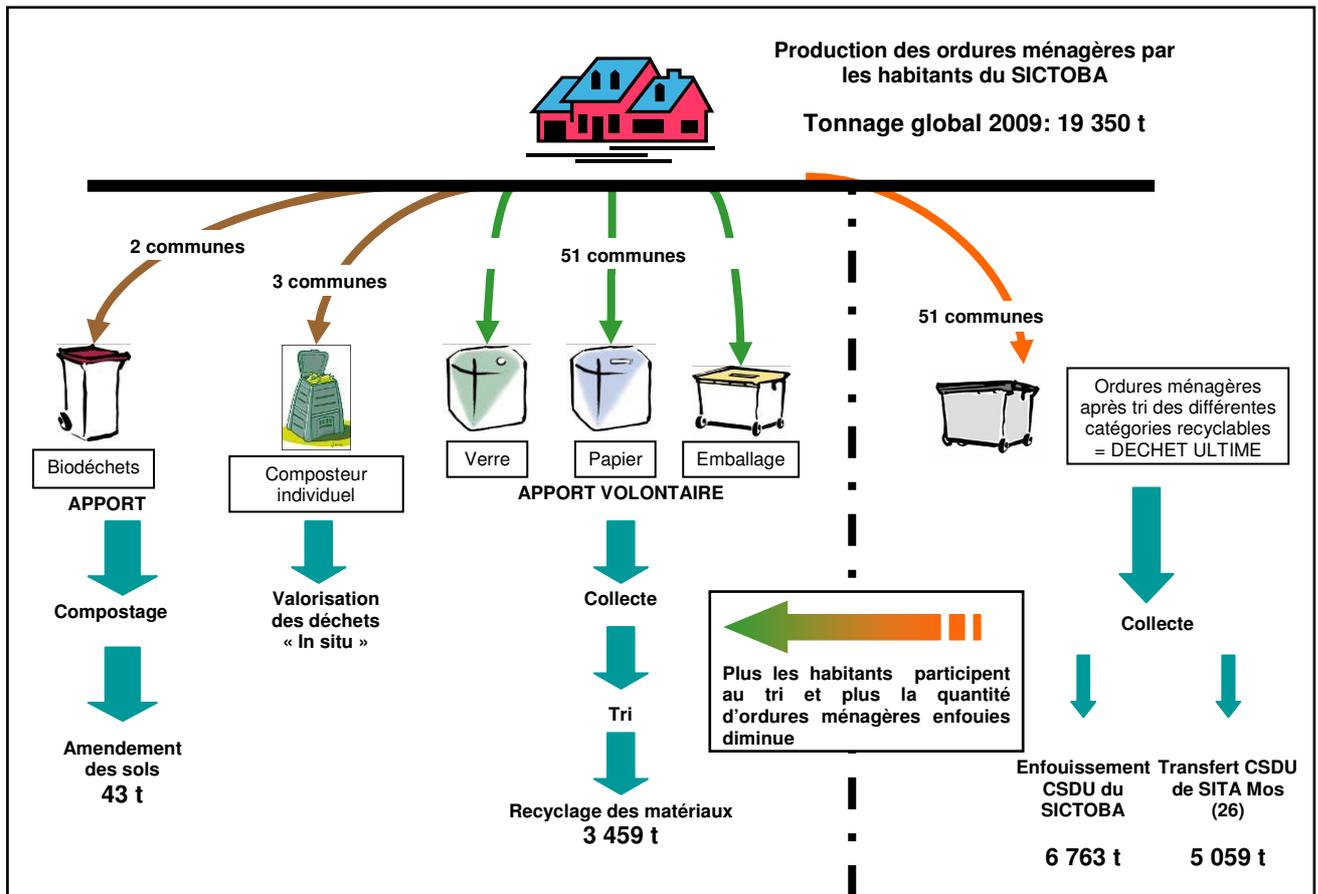
Ces travaux réguliers permettent une bonne intégration paysagère du site dans son environnement ainsi que le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation en vigueur.



*Vue du CSDU et de la station d'épuration*

### I.3 Schéma de synthèse

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



## II Les indicateurs financiers

### II.1 Les modalités d'exploitation

Les principales prestations réalisées par le SICTOBA sont résumées dans le tableau ci dessous :

	Régie syndicale	Marché de prestation de service
Exploitation du CSDU yc la station de traitement des lixiviats	Personnel SICTOBA A partir de début juillet	-
Transfert et traitement des déchets ultimes	Chargement des semi SICTOBA	SITA MOS de janvier à juillet
Plate forme de compostage de Barjac	Personnel SICTOBA	-
Collecte des RJM	-	COVED
Tri des RJM	-	SITA Val'aura
Collecte du verre	-	SORECA PLANCHER (secteur montagne)
Collecte des emballages ménagers	-	SITA MOS
Tri des emballages	-	Ets Plancher
Maintenance des bacs jaunes	Personnel SICTOBA	-
Collecte des objets encombrants	Personnel SICTOBA	-
Bennes cartons campings et divers	-	ETS PLANCHER
Déchetterie de Les Vans	Personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Barjac	Personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Beaulieu	Personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Ruoms	Personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Vallon Pont d'Arc	Personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Joyeuse	-	COVED

## II.2 Les dépenses et leur financement

### II.2.1 Financement des services

#### II.2.1.1 Modalités de financement

Le SICTOBA étant un E.P.C.I. sans fiscalité propre, chaque commune paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives; celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

#### II.2.1.2 Les prestations rémunérées à des entreprises



*Le tableau suivant liste les principales prestations de services ainsi que leur montant pour l'année 2009*

Activité	Titulaire du contrat	Coûts 2009 (en €ttc)
Collecte des emballages ménagers (budget annexe collecte sélective)	SITA MOS	358 110,14
Tri des emballages ménagers	ETS PLANCHER	229 970,58
Collecte du papier	COVED	39 751,90
Tri du papier	SITA Val'aura	27 650,95
Collecte et traitement du verre	SORECA PLANCHER	79 044,25
Bennes cartons camping et divers	ETS PLANCHER	2 247,16
Prestation Broyage des déchets verts Barjac/ Vallon	ETS PLANCHER	33 238,41
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux	SIRA	32 631,57
Transfert et traitement des déchets ultimes	SITA MOS	484 092,67
Déchetteries de Les Vans, Barjac, Beaulieu, Ruoms et Vallon Pont d'Arc	GDE SITA MOS ETS PLANCHER	328 476,09
Déchetterie de Joyeuse	COVED	127 444,48

### II.2.1.3 Définitions

Dans ce rapport l'analyse portera sur :

 **Le coût aidé TTC** : il comprend l'ensemble des charges liées à l'investissement et au fonctionnement pour une prestation donnée et il tient compte des aides à l'investissement, des soutiens au fonctionnement (aide d'Adelphe par exemple) ainsi que des recettes sur les matériaux recyclables.

*C'est ce même coût qui est répercuté aux collectivités adhérentes.*

Les coûts présentés sont issus de démarche analytique des coûts dénommée Compta-coûts qui a été développée par l'ADEME.

## II.2.2 Détail des coûts

Le coût aidé :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population INSEE 2006 (29 003 habitants)
- à l'habitant en lissant la production annuelle de déchets et en la ramenant à une population équivalente estimée à 41 509 habitants (calcul validé par l'ADEME).

### II.2.2.1 Coût de la tonne mise en décharge (transfert compris)

 **Tonnage total enfoui en 2009 : 11 822 t**

**Coût aidé :**

<b>102 € ttc /Tonne</b>
<b>41,6 € ttc/ Hab (INSEE)</b>
<b>29 € ttc/ Hab (41 509)</b>



### II.2.2.2 Coût des déchetteries et de la collecte des encombrants

 **Tonnage total récupéré en déchetterie pour l'année : 4 026 t (hors gravats)**

**Coût aidé :**

<b>177,4 € ttc /Tonne</b>
<b>24,6 € ttc/ Hab (INSEE)</b>
<b>17,2 € ttc/ Hab (41 509)</b>



**II.2.2.3 Coût de la tonne de RJM collectée de manière sélective**

 *655 tonnes de revues et journaux-magazines ont été collectées en 2009*

Coût aidé :

<b>34,9 € ttc /Tonne</b>
<b>0,8 € ttc/ Hab (INSEE)</b>
<b>0,6 € ttc/ Hab (41 509)</b>



**II.2.2.4 Coût de la tonne de verre collectée de manière sélective**

 *1 876 tonnes de verre ont été collectées en 2009*

Coût aidé :

<b>26,5 € ttc /Tonne</b>
<b>1,7 € ttc/ Hab (INSEE)</b>
<b>1,2 € ttc/ Hab (41 509)</b>



**II.2.2.5 Coût de la collecte des emballages ménagers recyclables hors verre**

 *928 tonnes d'emballages ménagers recyclables ont été collectées en 2009*

Coût aidé :

<b>247,8 € ttc /Tonne</b>
<b>7,9 € ttc/ Hab (INSEE)</b>
<b>5,5 € ttc/ Hab (41 509)</b>



### II.2.2.6 Coût du compostage sur la plate forme de Barjac et du broyage à Vallon

52 tonnes de biodéchets ont été collectées par le SICOM de Granzon et Claysse sur les communes de Barjac et St Paul le Jeune.

Les apports de déchets verts et de cartons sur le site de Barjac sont estimés à 250 tonnes.

Le broyage de déchets verts sur la plate-forme de Vallon est estimé à 400 tonnes.



*Le tonnage total estimé s'élève donc à 702 tonnes en 2009*

#### Coût aidé :

**79,5 € ttc /Tonne**

**1,9 € ttc/ Hab (INSEE)**

**1,3 € ttc/ Hab (41 509)**



### II.2.3 Synthèse

- Le tableau ci-dessous synthétise les coûts aidés du service d'élimination des déchets.

	Tonnage	Coût en €ttc/tonne	Coût €ttc/habitant (pop INSEE 1999-26102hab)	Coût €ttc/habitant (pop équivalente au tonnage produit - 41509hab)
Enfouissement CSDU classe 2	11 822	<b>102</b>	41,6	<b>29</b>
Compostage/Broyage	702	<b>79,5</b>	1,9	<b>1,3</b>
Collecte verre	1 876	<b>26,5</b>	1,7	<b>1,2</b>
Collecte papier	655	<b>34,9</b>	0,8	<b>0,6</b>
Collecte et tri des emballages	928	<b>247,8</b>	7,9	<b>5,5</b>
Déchetteries/Collecte encombrants (hors gravats)	4 026	<b>177,4</b>	24,6	<b>17,2</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>20 009</b>	<b>113,9</b>	<b>78,5</b>	<b>54,9</b>

**Remarque** : étant donné l'impact du tourisme sur la production de déchets, le coût à l'habitant sur la base de la population INSEE est peu représentatif de la production moyenne de chaque habitant.

Sur la base des moyennes de production national de déchets, une population équivalente a été calculée, elle s'élève à 41 509 habitants.

La dernière colonne du tableau donne le coût à l'habitant en prenant en compte cette population.